

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 11 mars 2019 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant  
M. Craig Sauv , conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville  
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :**

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
Mme Daphn  Claude, secr taire d'arrondissement substitut  
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs  
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics  
M. Julie Nadon, directrice - Am nagement urbain et patrimoine (par int rim)  
M. Luc Campeau, sergent - Service de police de la Ville de Montr al poste de quartier 15

---

**10.01 - Ouverture de la s ance**

Le pr sident d clare la s ance ouverte   19 h 03.

---

**CA19 22 0055**

**Adoption de l'ordre du jour de la s ance du conseil d'arrondissement**

Il est propos  par Sophie Thi baut  
appuy  par Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

- 40.09 : Ordonnance - Festival de Hockey de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1197440001)

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification propos e.

ADOPT E   L'UNANIMIT   
10.02

---

**CA19 22 0056**

**Approbation du proc s-verbal de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le  
11 f vrier 2019,   19 h**

Il est propos  par Craig Sauv   
appuy  par Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

Que le proc s-verbal de la s ance tenue le 11 f vrier 2019,   19 h, soit approuv  tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT   
10.03

---

#### **10.04 - Période de commentaires des élus**

##### **Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Invitation à la 5<sup>e</sup> édition du Panel des quatre maires du Grand Sud-Ouest;
2. Remerciements aux personnes présentes lors du 5 à 7 organisé par le Conseil jeunesse du Sud-Ouest – nouveaux membres du conseil jeunesse prochainement désignés;
3. Dossier en 50.01 : nomination de la prochaine directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

##### **Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :**

1. Travaux importants à venir dans Griffintown – rencontre du comité de liaison pour informer les citoyens – mise en place d'un comité de bon voisinage – soirée d'information à venir à l'ETS;
2. Mise en place du plan d'action Vision Zéro – campagne mondiale.

##### **La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 40.06 – adoption modifications réglementaires : modifications en lien avec la plantation;
2. Investissements de la Ville de Montréal dans le traitement des matières organiques à Saint-Laurent et de biométhanisation dans Montréal-Est;
3. Invitation à la Marche pour le climat, le 15 mars prochain.

##### **La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 40.03 : dossier pour modifier le Règlement d'urbanisme (01-280) afin de bonifier la liste des immeubles à intérêt patrimonial – ajout d'une trentaine de résidences – document utilisé pour l'analyse disponible sur le site Internet de l'arrondissement;
2. Dossier en 40.07 : ordonnances pour plusieurs événements dont le Brunch du Temps des sucres;
3. Annonces.

##### **Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 12.01 : reconnaissance de 9 nouveaux organismes partenaires de l'arrondissement – suite du processus commencé en 2018 – mise en place d'un cadre de référence à venir;
2. Dossier en 20.02 : renouvellement de contrat pour des lave-trottoirs – début des balais dès le 1<sup>er</sup> avril si le temps le permet;
3. Remerciements aux Travaux publics pour l'entretien des glaces pendant la semaine de relâche.

---

#### **10.05 - Période de questions et commentaires du public**

##### **Monsieur Jean-Yves Bilodeau : piste cyclable reliée au canal Lachine**

Monsieur se rend au travail en vélo. Il souhaite savoir si un lien cyclable sur la rue Irwin, reliant la voie du canal Lachine et le parc Ignace-Bourget est prévu.

Le conseiller Sauvé répond.

Monsieur demande également s'il est possible d'avoir plus d'informations sur le Réseau Express Vélo.

Questions répondues sur place.

##### **Madame Petra Koçur : circulation et déneigement**

Dans le secteur des rues Greene, Saint-Jacques, Atwater et Saint-Antoine, madame explique que suite à la réduction de la vitesse, les feux de circulation n'ont pas été synchronisés et que, par conséquent, les gens ne roulent pas moins vite. Elle constate aussi qu'il n'y aucune traversée sécuritaire pour les piétons dans ce secteur.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame explique aussi le problème de déneigement qu'elle vit dans son secteur et les problèmes de stationnement sur les terrains situés à l'arrière. Elle demande pourquoi la Ville ne déneige pas les ruelles permettant l'accès aux terrains arrière des propriétés.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Ariane Cloutier : parc canin aux abords de l'échangeur Turcot**

Madame présente son projet de pétition qui sera déposé auprès de la ministre fédérale responsable de l'environnement et des changements climatiques. Elle explique qu'elle est contre la transformation du terrain, actuellement d'usage public, à un usage entièrement privé.

**Dépôt d'un document : projet de pétition concernant l'aménagement du terrain situé à l'intersection des rues Olier et du Séminaire.**

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

10.05

---

**10.06 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de février.

---

**10.07 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA**

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de mars.

---

**10.08 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un café-terrasse pour l'immeuble situé au 1900, rue Le Ber, en dérogation à l'article 367 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)**

**Madame Sylvie Bertrand**

Madame explique qu'il y a eu plusieurs problèmes de cohabitation, entre les résidents et les café-terrasses, dans Griffintown. Elle pense que le problème risque de se reproduire entre ce café-terrasse et les futures résidences situées sur la rue de la Congrégation. Elle demande qu'un écran vert ou une haie de cèdre soit installé pour amortir le bruit du café-terrasse.

Le maire Dorais répond.

---

**CA19 22 0057**

**Proclamation relative à la Journée nationale des cuisines collectives le 26 mars 2019**

Considérant qu'il y a plus de 1 400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

Considérant que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 Québécoises et Québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyen et à faire la promotion de la saine alimentation;

Considérant que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance en passant de 500 à 1 400, soit une augmentation de 280 %;

Considérant que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

Considérant qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas, car elles permettent à ses participants de rompre l'isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Considérant que depuis 1998, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec et que quelque 70 villes et municipalités adhèrent aujourd'hui au mouvement;

Considérant que le Sud-Ouest a établi divers partenariats permettant d'offrir des activités en sécurité alimentaire telles que le système collectif d'approvisionnement alimentaire, le marché citoyen et les marchés solidaires qui encouragent l'entraide et l'adoption de saines habitudes alimentaires.

Considérant que la sécurité alimentaire occupe une place prépondérante dans le Plan d'action intégré de développement social du Sud-Ouest;

Considérant que le Sud-Ouest travaille actuellement à réunir les tables de quartier pour consolider des projets existants en sécurité alimentaire et investir dans un projet collectif.

En conséquence, le maire de l'arrondissement proclame :

Que le 26 mars 2019 soit la Journée nationale des cuisines collectives et invite la population à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que son accessibilité contribue au bien-être de la communauté du Sud-Ouest.

10.09

---

#### CA19 22 0058

#### **Approbation de la reconnaissance de neuf (9) organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1196481002)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance de neuf (9) organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1196481002

---

#### CA19 22 0059

#### **Octroi de contributions financières non récurrentes totalisant un montant maximal de 5 000 \$ pour l'organisation de fêtes de quartier (dossier 1197817001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières maximales non récurrentes totalisant 5 000 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable à la suite de la réalisation des fêtes de quartier sur réception des factures avec preuves de dépenses à l'appui.

Organismes	Activités	Montants
Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles	Festi-Pointe	2 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Festival de la Bourgogne	1 000 \$
Solidarité Saint-Henri	Fête de quartier de Saint-Henri	1 000 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	Fête de quartier de Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	1 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1197817001

---

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.02 à 20.03 de l'ordre du jour.

---

**CA19 22 0060**

**Addenda - Renouvellement du contrat octroyé à 9055-0344 Québec inc., au montant de 67 697,28 \$, pour la location de quatre tracteurs lave-trottoirs avec opérateur pour le nettoyage printanier des rues et des trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une durée d'un an (dossier 1172892001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 67 697,28 \$ pour la location de quatre tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs pour le nettoyage printanier des rues et des trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De renouveler le contrat octroyé à 9055-0344 Québec inc., pour une durée d'un an, pour un montant de 67 697,28 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 17-15946;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1172892001

---

**CA19 22 0061**

**Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 56 628, 07 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 151 008,16 \$ à 207 636,23 \$ et de 24 268,92 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 64 717,13 \$ à 88 986,05 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard (dossier 1172892002)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 80 896,99 \$, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernales 2018-2019 du secteur Saint-Paul - Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense additionnelle de 56 628,07 \$ (taxes incluses) pour les services de 9216-1686 Québec inc., conformément aux documents de l'appel d'offres;

D'autoriser une dépense additionnelle de 24 268,92 \$, (taxes incluses), pour les services de Remorquage centre-ville inc. conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations indiquées à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1172892002

---

**CA19 22 0062****Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 1 100 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1198237002)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 1 100 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
Fondation du Cégep André-Laurendeau	Soirée annuelle du mérite scolaire du Cégep André-Laurendeau, le 14 mai 2019.	500 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Brunch du temps des Sucres, le 7 avril 2019	200 \$
Partageons l'espoir (Québec)	Table de l'espoir, le 6 mai 2019	400 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1198237002

**CA19 22 0063****Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de janvier 2019 (dossier 1197279003)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1197279003

**CA19 22 0064****Accepter l'offre de service de la ville-centre et mandater la direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (dossier 1196901001)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service de la ville centre et de mandater la direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'Arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1196901001

---

**CA19 22 0065****Acceptation de la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction et l'avis de règlement dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et 9245-6904 Québec inc. (dossier 1191228001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

## ET RÉSOLU :

D'autoriser la Direction des affaires civiles à régler hors cour l'action intentée par 9245-6904 Québec inc. contre la Ville de Montréal relativement à des sommes versées le 12 mars 2015 à titre de contribution pour fins de parcs relativement au projet immobilier situé sur un terrain bordé des rues Briand et De Biencourt, du boulevard Monk et d'une ruelle dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant total de 84 000 \$;

D'autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement du Sud-Ouest à émettre et transmettre au Service des affaires juridiques le chèque au montant de 84 000 \$ à l'ordre du cabinet Morrone Avocats inc., en fidéicommiss;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1191228001

---

**CA19 22 0066****Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un café-terrasse à moins de 30 mètres d'un secteur où est autorisée, comme catégorie principale, une catégorie de la famille habitation, pour l'immeuble situé au 1900, rue Le Ber (dossier 1196860001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

## ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure pour l'aménagement d'un café-terrasse à une distance inférieure à 30 mètres de la limite d'un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usage principal, une catégorie de la famille habitation, prévue à l'article 367 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre l'aménagement d'un café-terrasse à une distance minimale de 1,5 mètre à partir des limites de propriété aux conditions suivantes :

- Que la superficie du café-terrasse n'excède pas 50 m<sup>2</sup>;
- Qu'un écran d'une hauteur minimale de 1,8 mètre soit prévu du côté adjacent à la ruelle.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1196860001

---

**CA19 22 0067****Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation du domaine public (dossier 1197365001)**

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation du domaine public, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé  
appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice 2019) (RCA18 22022) afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1197365001

---

#### CA19 22 0068

##### **Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial (dossier 1196347006)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin  
appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1196347006

---

#### CA19 22 0069

##### **Addenda - Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels (dossier 1196347001)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2019;

Considérant la séance publique de consultation tenue le 28 février 2019.

Il est proposé par Craig Sauvé  
appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1196347001

---



**CA19 22 0070**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles (dossier 1196347002)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2019;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2019.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles, qu'il soit numéroté RCA19 22002 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1196347002

---

**CA19 22 0071**

**Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) (dossier 1186347027)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019;

Considérant la séance publique de consultation tenue le 30 janvier 2019;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), qu'il soit numéroté 01-280-50 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1186347027

---

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauv , de r unir pour fins d' tudes les articles 40.07   40.08 de l'ordre du jour.

---

**CA19 22 0072****Ordonnances - Événements publics (dossier 1197654001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Brunch du temps des sucres	<p>Cour extérieure du Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon</p> <p>Tours de calèche selon le trajet suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ à l'entrée du Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, sur la rue Galt;</li> <li>- Rue Galt, direction sud, jusqu'à la rue Drake;</li> <li>- Rue Drake, direction ouest, jusqu'à la rue Leprohon;</li> <li>- Rue Leprohon, direction nord, jusqu'à la rue Angers;</li> <li>- Rue Angers, direction est, jusqu'à la rue De Champigny;</li> <li>- Rue De Champigny, direction sud, jusqu'à la rue Marc-Sauvalle;</li> <li>- Rue Marc-Sauvalle, direction est, jusqu'à la rue Le Caron;</li> <li>- Rue Le Caron, direction nord, jusqu'à la rue Angers;</li> <li>- Rue Angers, direction est, jusqu'à la rue Galt;</li> <li>- Rue Galt, direction sud, jusqu'au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon.</li> </ul>	<p>7 avril 2019</p> <p>de 9 h 30 à 15 h 30</p> <p>En cas d'intempéries : maintenu</p>
La Marche pour l'Alzheimer	<p>Square Sir-George-Étienne-Cartier</p> <p>Marche selon le parcours suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ à partir du Square Sir-George-Étienne-Cartier et circulation sur la rue Notre-Dame Ouest en direction est;</li> <li>- Depuis la rue Notre-Dame Ouest, virage sur la rue Charlevoix, direction sud;</li> <li>- Depuis la rue Charlevoix, virage sur la rue Rufus-Rockhead, direction ouest;</li> <li>- Depuis la rue Rufus-Rockhead, virage sur l'avenue Atwater, direction sud;</li> <li>- Depuis l'avenue Atwater, reprise sur la rue Saint-Ambroise, direction ouest;</li> <li>- Arrêt final au Square Sir-George-Étienne-Cartier, côté ouest du parc.</li> </ul>	<p>26 mai 2019</p> <p>de 8 h à 14 h, (10 h à 12 h 30 pour la marche)</p> <p>En cas d'intempéries : maintenu</p>

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur les calèches (17-079, article 55).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1197654001

**CA19 22 0073**

**Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour un projet de construction résidentielle situé sur les lots 1 574 346 et 1 574 347 (cadastre du Québec), situés sur la rue Sainte-Émilie (dossier 1198155003)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), afin d'exempter le propriétaire des lots 1 574 346 et 1 574 347 (cadastre du Québec), situés sur la rue Sainte-Émilie, de l'obligation de fournir deux cases de stationnement pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1198155003

---

**40.09 - Ordonnance - Festival de Hockey de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1197440001)**

Le dossier a été retiré séance tenante.

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.10 à 40.14 de l'ordre du jour.

---

**CA19 22 0074**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 90, rue Vinet - Bâtiment B (dossier 1184824037)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Charles Brosseau, architecte, déposés et estampillés en date du 27 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 90, rue Vinet - Bâtiment B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1184824037

---

**CA19 22 0075**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 4711 et 4727, rue Sainte-Émilie (dossier 1194824005)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Maurice Martel, architecte, déposés et estampillés en date du 22 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des bâtiments situés aux 4711 et 4727, rue Sainte-Émilie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1194824005

---

**CA19 22 0076**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 2220, rue de Villiers (dossier 1194824006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par George Guirguis, architecte, déposés et estampillés en date du 25 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2220, rue de Villiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1194824006

---

**CA19 22 0077**

**Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1720, rue du Canal (dossier 1124824015)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les modifications aux plans, préparés par Sylvain Simard - Architecte, déposés et estampillés en date du 21 décembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant la demande de permis de transformation numéro 3001482208 pour l'immeuble situé au 1720, rue du Canal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1124824015

---

**CA19 22 0078**

**Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1716, rue Leprohon (dossier 1154824007)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux documents préparés par Catherine Gagné - architecte, déposés et estampillés en date du 25 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 1716, rue Leprohon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1154824007

---

**CA19 22 0079**

**Modification du sens de circulation sur la rue Sébastopol, entre les rues de la Congrégation et Favard (dossier 1194704001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'installer de panneaux de signalisation de sens unique vers l'est, sur la rue Sébastopol, entre les rues de la Congrégation et Favard;

De remettre en place la programmation existante du feu de circulation, à l'intersection Wellington et de la Congrégation, avant la modification de 2008;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1194704001

---

**CA19 22 0080**

**Nomination de la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1196118001)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de madame Stéphane-Sophie Cardinal à titre de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 29 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1196118001

---

**CA19 22 0081**

**Approbation de la nomination temporaire de madame Julie Nadon à titre de directrice par intérim de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 11 mars 2019 (dossier 1196041001)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination temporaire de madame Julie Nadon à titre de directrice par intérim de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.02 1196041001

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 20, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_  
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2019.

\_\_\_\_\_  
Initiales Daphné Claude